

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BOUDET A - BOUTES F - FOREZ D - GALZY I - GROUSSET E - LABROUSSE M - LOPEZ Ch - PAILLES S - ROUSSET A

Procuration : BERTHOMIEU Michel à LOPEZ Chantal - DE BARROS Claudy à BOUTES Francis - DEMARAIS Christelle à FOREZ Daniel - ISARN Pierre à LAVIT Frédéric - SOULIÉ Christophe à BOUDET André

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

42/2021 - Désignation des représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale HERAULT INGENIERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault n°AD/120218/A/19 portant création d'une agence départementale d'assistance technique,
Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault n°AD/090418/A/20 portant adoption des statuts, du règlement intérieur de Hérault Ingénierie,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°50/2018 en date du 04 juillet 2018 portant adhésion de la commune à Hérault Ingénierie,
Considérant le renouvellement du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente de l'Agence Départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans les missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Monsieur le Maire se propose en qualité de titulaire et propose Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint - en qualité de suppléant.

042 / 2021

Il demande au Conseil de bien vouloir son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTÉ la désignation de Monsieur le Maire en qualité de titulaire et Monsieur FOREZ Daniel en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence technique départementale d'HERAULT INGENIERIE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
BOUTES Francis

